



République Française

Ministère chargé des Transports

Licence n°

2014/41/ 0000253

pour le transport intérieur de marchandises par route pour compte d'autrui ou la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, assuré par des véhicules n'ayant pas l'obligation de détenir une licence communautaire

La présente licence autorise (1) TAXI CHRONO DE L'EST SARL

ZONE ARTISANALE
RUE HALLINGEN
57520 ROUHLING

n° SIREN

493198980

à effectuer avec les véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximum autorisé, y compris celle des remorques, sous réserve des mentions spécifiques ci-dessous, des transports de marchandises par route pour compte d'autrui y compris le déménagement ou de la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, tels que définis dans le décret n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises.

Mentions spécifiques :

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/07/2014 au 30/06/2019

Délivrée à

METZ(FRANCE)

le

12/06/2014



Pour le Préfet de Région et par délégation,

Pour la Directrice Régionale,

L'adjointe au chef de la Division Réglementation des Transports , (2)

Claudine BECKER

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
LORRAINE

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.